

Programme de soins aux animaux

Propreté d'abord – Propreté toujours®

EXIGENCES À LA FERME



PROGRAMME DE CERTIFICATION ASSURANCE QUALITÉ DES ŒUFS^{MC}

Les producteurs d'œufs canadiens ont facilité l'identification des œufs de qualité supérieure. Le programme de certification Assurance qualité des œufs^{MC} (AQO^{MC}) est une initiative à l'échelle de l'industrie qui certifie que les œufs canadiens sont produits conformément à des normes strictes en matière de salubrité des aliments et de bien-être des animaux. Les producteurs doivent satisfaire aux exigences du programme Propreté d'abord – Propreté toujours® et du Programme national de soins aux animaux pour obtenir et conserver leur certification AQO^{MC}.



**Assurance
qualité des
œufs**

Le présent document donne un aperçu détaillé des programmes et de leurs exigences. Si vous avez des questions au sujet de notre **Programme de soins aux animaux**, notre **programme Propreté d'abord – Propreté toujours®** ou des Producteurs d'œufs du Canada, veuillez visiter le site producteursdoeufs.ca ou envoyer un courriel à cpa@lesoeufs.ca.



**LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA**



Soins aux animaux

EXIGENCES DU PROGRAMME

APERÇU

La santé et le bien-être de nos poules sont notre principale priorité et la pierre angulaire de notre industrie. Tout comme nos clients et les Canadiens qui apprécient notre produit, nous croyons au respect des normes les plus rigoureuses en matière de soins aux animaux.

Tous les producteurs d'œufs canadiens enregistrés participent au Programme de soins aux animaux, un programme complet de portée nationale. Administré par les Producteurs d'œufs du Canada (POC), le programme s'appuie sur le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes, pondeuses et poules de réforme*, qui régit des éléments comme le logement, les pratiques d'élevage, la manipulation et l'état des poulaillers.

Le Programme national de soins aux animaux comprend un certain nombre de mesures que les producteurs doivent prendre à la ferme chaque jour pour respecter les normes élevées en matière de bien-être des animaux. Le programme comprend des mécanismes d'application de la loi lorsque les exigences du programme ne sont pas respectées. Il fait l'objet d'un examen régulier pour s'assurer que les avancées les plus récentes en matière de données scientifiques, de connaissances mondiales sur le bien-être, de technologies et de systèmes et pratiques de production sont prises en compte.

Ces mises à jour permettent de renforcer les normes déjà strictes du programme en matière de bien-être des animaux et de veiller à ce que les attentes des clients soient satisfaites.

Inspections et audits par des tiers

Le Programme national de soins aux animaux comprend des audits réguliers menés dans les exploitations par une équipe d'inspecteurs régionaux et d'auditeurs tiers dûment formés qui veillent à ce que les poules reçoivent des soins optimaux et que les normes de bien-être soient appliquées uniformément partout au pays. Les inspecteurs vérifient chaque année les deux tiers des fermes ovocoles enregistrées au Canada tandis qu'un tiers auditeur se charge d'inspecter le tiers restant des exploitations. Tous les auditeurs sont certifiés par la PAACO et suivent une formation rigoureuse qui leur assure une compréhension complète du programme.



Exigences du Programme de soins aux animaux

Notre Programme national de soins aux animaux comprend 20 exigences de soins critiques, 3 exigences de soins et 22 exigences générales. Chaque exigence est évaluée lors des audits effectués dans le cadre du programme.

Les producteurs doivent satisfaire à toutes les exigences de soins critiques et recevoir une note minimale de 90 % pour obtenir leur certification AQO^{MC}. Voici quelques exemples des éléments que les producteurs doivent respecter pour conserver leur certification :



Soin et surveillance des poules

- Inspections quotidiennes pour assurer la santé et le bien-être des poules. Application immédiate de mesures correctives par des employés qualifiés si l'on observe des oiseaux malades ou blessés.
- Accès à des aliments nutritifs, et tenue de dossiers quotidiens de la consommation d'aliments.
- Accès à de l'eau propre, et tenue de dossiers quotidiens de la consommation d'eau.
- Surveillance continue de l'état et du comportement des poules.
- Allocation minimale d'espace pour les poules brunes et les poules blanches dans les systèmes de logement conventionnels.

Soin et surveillance du troupeau

- Éclairage suffisant pour permettre l'inspection de tout le troupeau.
- Plan écrit pour l'euthanasie des oiseaux blessés, accompagné d'une description de la méthode acceptable approuvée par le vétérinaire.
- Formation complète du personnel chargé des euthanasies.
- Plan écrit pour le dépeuplement des poules en fin de cycle de ponte et du troupeau, y compris une description de la méthode approuvée par le vétérinaire et une description du processus.
- Traitement ou rognage du bec par des employés formés et expérimentés utilisant des techniques et des procédés acceptables.
- Respect rigoureux des Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement par les employés de la ferme et les fournisseurs de services de capture.

Environnement du poulailler

- Inspection et surveillance régulières de l'équipement agricole (p. ex., mangeoires, abreuvoirs, systèmes de contrôle de la température et de ventilation, et autre équipement) dont le fonctionnement a une incidence directe sur les poules, et réparations au besoin. Tenue à jour de registres pour toutes les inspections.
- Maintien de la température du poulailler entre 10 °C et 27 °C.
- Surveillance de la qualité de l'air et concentrations d'ammoniac inférieures à 25 ppm.

Gestion et politiques agricoles

- Application de la Politique sur le bien-être des animaux d'élevage engageant le producteur à favoriser un environnement qui respecte les principes et les exigences en matière de soins aux animaux et d'une approche de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de comportement inapproprié. La politique est revue et signée chaque année par le producteur.
- Application du Code de conduite des employés décrivant les exigences de base en matière de bien-être des oiseaux, les attentes liées au soin et à la manipulation des oiseaux et les mesures immédiates à prendre pour signaler tout mauvais traitement soupçonné. Le Code est revu et signé chaque année par tout le personnel de l'exploitation.
- Application de la Politique des visiteurs et Code de conduite dans lesquels sont décrites les attentes à l'endroit des visiteurs, et tenue d'un registre de la date, de l'heure et de la raison des visites.
- Plan d'urgence et système d'alimentation d'appoint en cas de catastrophe naturelle, d'incendie ou de panne de courant, y compris la marche à suivre par le personnel en cas d'urgence.

Propreté d'abord – Propreté toujours®

EXIGENCES DU PROGRAMME

APERÇU

Nous sommes déterminés à fournir des œufs salubres et de haute qualité aux Canadiens. Nous veillons à ce que les œufs livrés à nos clients respectent nos normes de classe mondiale en matière de salubrité des aliments grâce à notre programme national Propreté d'abord – Propreté toujours®.

Ce programme de salubrité des aliments à la ferme fondé sur l'HACCP s'appuie sur une approche acceptée à l'échelle internationale pour prévenir, réduire ou éliminer les risques pour la salubrité des aliments. Le programme permet de détecter tous les dangers biologiques, chimiques et physiques présents dans une unité de production, y compris la *Salmonella* Enteritidis et d'autres agents pathogènes d'origine alimentaire. Il prévoit des contrôles critiques et des programmes de gestion pour prévenir, réduire ou éliminer les dangers et atténuer les risques connexes.

Le programme a été élaboré avec la participation d'experts de premier plan en salubrité des aliments, d'organismes de réglementation et de producteurs. Il propose des bonnes pratiques de gestion et des procédures de vérification dans les domaines de la collecte et de l'entreposage des œufs, de la propreté des installations, de la lutte antiparasitaire, de la biosécurité et de la tenue de dossiers. Le programme comprend des inspections régulières des exploitations par une équipe d'inspecteurs régionaux dûment formés et comporte des mécanismes d'application de la loi lorsque les exigences du programme ne sont pas respectées.

Le programme Propreté d'abord – Propreté toujours® est revu tous les semestres afin d'assurer son harmonisation avec les données scientifiques, les progrès techniques, les règlements gouvernementaux et les bonnes pratiques les plus récents. Ce développement constant renforce les normes déjà élevées en matière de salubrité des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments reconnaît que le programme est solide sur le plan technique.



Exigences du programme Propreté d'abord – Propreté toujours®

Notre programme national Propreté d'abord – Propreté toujours® comprend 5 éléments de contrôle critique et plus de 100 éléments supplémentaires qui sont classés comme majeurs, mineurs ou généraux en fonction du risque pour la salubrité des aliments.

Chaque élément est évalué lors des inspections effectuées dans le cadre du programme. Les producteurs doivent satisfaire aux exigences de tous les éléments de contrôle critique, entreprendre un examen des dossiers et obtenir une note minimale de 90 % pour recevoir leur certification AQO^{MC}. Voici quelques exemples des éléments que les producteurs doivent respecter pour conserver leur certification :



Propreté des installations

- Le programme complet est suivi dans chaque installation de ponte.
- Les conduites d'eau sont purgées et rincées chaque année.
- Les planchers, les murs, les plafonds et l'équipement des poulaillers sont souvent nettoyés et sont exempts de poussière, d'eau, de moulée renversée, d'œufs gaspillés, de plumes, de fumier et de toiles d'araignée.
- Les poules mortes sont éliminées quotidiennement de manière appropriée et l'activité est notée.
- Les producteurs suivent le Protocole national des POC pour le dépistage de la *Salmonella* Enteritidis, qui prévoit la réalisation d'au moins deux tests microbiologiques dans un cycle de production.
- Les producteurs appliquent un programme continu de surveillance et de contrôle antiparasitaires, assorti de registres appropriés.
- Les producteurs appliquent un programme continu de surveillance des oiseaux sauvages et des mouches, assorti de registres appropriés.
- Les poulaillers sont nettoyés à fond et désinfectés après le départ de chaque troupeau et après chaque cycle de production à l'aide d'agents de nettoyage approuvés.

Entreposage réfrigéré

- La température d'entreposage réfrigéré est maintenue entre 10 °C et 13 °C.
- Les températures quotidiennes minimales et maximales sont enregistrées.
- Le taux d'humidité de la chambre froide est maintenu à $\leq 85\%$.
- Les thermomètres sont réglés tous les six mois.
- Un ventilateur est utilisé pour assurer une ventilation uniforme.

Tri et emballage des œufs

- Les œufs sont recueillis chaque jour et la production d'œufs est notée.
- Les œufs excessivement sales et fissurés sont séparés pendant les collectes et éliminés à la ferme.
- Le lavage des œufs à la ferme est strictement interdit.
- Les matériaux d'emballage et de convoyage sont protégés des contaminants comme la poussière, les plumes, l'eau et les rongeurs.



Propriété extérieure et extérieur du bâtiment

- Les producteurs entretiennent des zones de biosécurité à accès restreint et non restreint autour de l'extérieur du poulailler, ce qui comprend l'affichage de panneaux d'accès interdit, l'aménagement d'un stationnement loin du poulailler et le verrouillage des portes pour fermer les entrées.
- Une seule sorte de volaille est maintenue à la ferme. Le personnel ayant accès à plusieurs poulaillers sur la même propriété doit respecter des pratiques strictes.
- Si les poules ont accès à l'extérieur, le parcours est entretenu conformément aux lignes directrices. Des dossiers sont tenus.
- Toutes les ouvertures pratiquées dans les murs du poulailler sont scellées ou grillagées de façon appropriée (p. ex., portes, fenêtres, prises d'air).
- La zone située à moins de 4,5 mètres de l'unité de production est exempte de débris et de végétation.
- Toute eau stagnante située à moins de 60 mètres de l'unité de production est éliminée.
- L'unité de production est bordée d'un bloc parapluie en gravier ou en asphalte.

Intérieur du bâtiment

- L'unité de production est munie d'une signalisation indiquant les zones de biosécurité à accès restreint et non restreint.
- La qualité de l'air est maintenue et les températures sont enregistrées chaque jour.
- Une installation pour se laver les mains ou une lotion désinfectante est disponible.
- Les entrepôts de moulée sont construits et entretenus pour prévenir la contamination par l'eau, les oiseaux sauvages, les rongeurs et les insectes.
- Les produits chimiques sont entreposés de façon sécuritaire dans l'unité de production.
- Une étiquette portant l'identification de la ferme, le numéro du poulailler et la date est apposée sur les chariots ou les palettes contenant les œufs entreposés dans la chambre froide.
- Tout le matériel de réparation et d'entretien est utilisé exclusivement pour l'unité de production, ou il est désinfecté avant d'entrer dans l'unité de production.

- Le personnel et les visiteurs doivent porter des survêtements sanitaires et changer de chaussures avant d'entrer dans les zones à accès restreint de l'unité de production.
- Tous les visiteurs doivent signer un registre avant d'entrer dans l'unité de production.
- L'approvisionnement en eau est testé tous les mois.
- Tous les médicaments utilisés sont consignés dans le Dossier sur les produits pharmaceutiques, y compris le délai d'attente.
- Le matériau des planchers, des murs et du plafond est durable, lisse et nettoyable, et le plancher est suffisamment incliné pour faciliter l'écoulement de l'eau.
- L'abri des poules pondeuses est séparé de l'espace d'entreposage des œufs et de celui des matériaux d'emballage.

Dossiers et lettres d'assurance

Les producteurs doivent remplir une série de dossiers quotidiens, hebdomadaires et mensuels et demander des lettres d'assurance aux fournisseurs. Ces dossiers comprennent :

- Dossier sur la température de la chambre froide
- Dossier sur la production d'œufs
- Dossier sur le contrôle des parasites
- Dossier sur les tests d'eau
- Dossier sur les produits pharmaceutiques
- Dossier sur l'hygiène permanente
- Registres des essais environnementaux de SE
- Lettre d'assurance du fournisseur de moulée
- Lettre d'assurance du fournisseur de matériaux d'emballage
- Lettre d'assurance du fournisseur de paillis
- Registre des visiteurs



Visitez producteursdoeufs.ca et abonnez-vous à notre **bulletin électronique** pour rester à l'affût des plus récentes nouvelles des producteurs d'œufs canadiens.



**LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA**